



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 4 mai 2020, à 19h30, à la salle du conseil

Le conseil de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par voie de vidéo conférence.

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette assemblée.

Sont présents à cette séance par vidéoconférence :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Assistent également à la séance, par voie de vidéo conférence Mme Emilie Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorier.

(2020-05-3019)

1. Autoriser la tenue de la séance par vidéoconférence

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Attendu l'arrêté 483-2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de tenir la séance ordinaire par vidéoconférence;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo conférence.

Attendu que cette séance sera enregistrée par audio et diffusée sur le site web de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que l'enregistrement audio soit diffusé sur le site web de la municipalité.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2020-05-3020)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Autoriser la tenue de la séance par vidéoconférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2019



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

4. Dépôt des états financiers 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant
5. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
6. **Adoption** : Règlement numéro 576-20 portant sur l'intégration d'une installation en service de garde 0-5 ans
7. **Adoption** : Règlement numéro 577-20 amendant le règlement numéro 573-19 imposant les taxes et compensation exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception
8. **Adoption** : Règlement numéro 578-20 relatif au transport par véhicules lourds sur les routes municipales
9. Bell : Autoriser l'installation d'une ligne fixe pour les mesures d'urgence au montant de 35.41 \$, plus taxes, par mois
10. Autoriser le remboursement de 50 \$ pour l'utilisation du VTT d'un pompier volontaire
11. Autoriser l'achat d'un uniforme pour le directeur du SSI au montant de 186,31 \$, taxes incluses
12. OMH : Préparation à la crise du logement
13. M.G.N. Déneigement Inc. : Autoriser le versement pour l'achat d'abrasifs pour l'hiver 2019-2020 au montant de 32 455,88 \$, taxes incluses
14. Travaux de fauchage des abords des routes : Octroi de contrat pour la saison estivale 2020
15. Autoriser l'affichage du poste étudiant de préposé aux espaces verts et aide à la voirie
16. Autoriser la signature du contrat d'approvisionnement en gaz propane pour l'année 2020
17. L'Appui Centre-du-Québec : Renouvellement de l'adhésion 2020
18. MRC de Drummond : Autoriser un don de 400 \$ à l'organisme Fondation de la Tablee Populaire pour remplacer les inscriptions au *Tournoi de golf annuel des P'tites boîtes à lunch*
19. Adoption des comptes à payer
20. Varia
21. Période de questions

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et a été diffusé sur le site web de la municipalité.

(2020-05-3021)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, M. Stéphanie Bonin, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2020 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3022)

4. Dépôt des états financiers 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport de vérification pour l'année 2019, préparé par la firme comptable FBL, est déposé à ce conseil. Chacun des membres du conseil en reçoit une copie.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Monsieur Tommy Lassonde, comptable agréée de cette firme, dépose le rapport de l'auditeur indépendant et fait une présentation des faits saillants de ce rapport et informe des surplus financiers générés.

(2020-05-3023)

5. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

La directrice générale, Mme Emilie Trottier, dépose le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle à cette séance. Les personnes intéressées à prendre connaissance de ce rapport peuvent le retrouver sur le site Web de la municipalité.

La mairesse, Mme Line Fréchette, déclare son intérêt et se retire de la discussion pour le point suivant.

M. Jocelyn Brière, maire suppléant, prend la parole pour le point suivant.

(2020-05-3024)

6. Adoption : Règlement numéro 576-20 portant sur l'intégration d'une installation en service de garde 0-5 ans

RÈGLEMENT NUMÉRO 576-20

Règlement permettant l'octroi d'un permis de construction et de changement d'usage à des fins d'installation en service de garde 0-5 ans sur le lot 4 432 882 du cadastre officiel du Québec

Attendu qu'en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, une municipalité peut, par règlement, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie ;

Attendu qu'en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, le conseil municipal peut déterminer certaines conditions à l'émission d'un permis pour un centre de la petite enfance ou garderie;

Attendu que le conseil municipal juge opportun d'adopter un règlement particulier à cet effet en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés;

Attendu que Mme Line Fréchette, mairesse, s'est retirée de la discussion relative à ce projet de règlement;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, lors de la séance du conseil ordinaire du 6 avril 2020;

Attendu que la séance ordinaire du 6 avril s'est tenue à huis clos en raison de la pandémie liée au Covid 19;

Attendu que le projet de règlement numéro 576-20 sera affiché sur le site web de la municipalité dès le 16 avril 2020 afin de permettre aux citoyens d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, M. Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro 576-20 permettant l'octroi d'un permis de construction et de changement d'usage à des fins d'installation en service de garde 0-5 ans sur le lot 4 432 882 du cadastre officiel du Québec et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil municipal, nonobstant le règlement de zonage 382-05 actuellement en vigueur, autorise l'octroi d'un permis de construction et de changement d'usage à des fins



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

d'une installation en service de garde 0-5 ans au sens de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1) sur le lot 4 432 882.

Article 3

L'acceptation du projet de construction et d'un changement d'usage de bâtiment devra faire l'objet d'une résolution du conseil municipal.

Toute modification d'un élément visé par le présent règlement devra faire l'objet d'une nouvelle acceptation par résolution du conseil municipal.

Tout élément qui fera l'objet d'une acceptation par résolution du conseil aura préséance sur toute disposition inconciliable d'un règlement de zonage dont les dispositions seraient autrement applicables.

Nonobstant toute norme, objectif ou critère du présent règlement, le conseil municipal se réserve le droit d'imposer toute condition qu'il juge pertinente en lien avec l'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE) ou d'une garderie et toutes les opérations s'y rapportant.

Article 4

L'autorisation pour la construction et le changement d'usage d'une installation en service de garde 0-5 ans mentionné à l'article 2 du présent règlement est soumise aux conditions suivantes :

- 1) Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 382-05, mis à part l'usage d'une installation en service de garde 0-5 ans, doivent être respectées;
- 2) Toutes les dispositions des règlements de lotissement (numéro 385-05) et de construction (numéro 384-05) doivent être respectées;
- 3) Toutes les dispositions du règlement de permis et certificat (numéro 383-05) concernant l'octroi d'un permis de construction et de changement d'usage doivent être respectées;

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3025)

7. Adoption : Règlement numéro 577-20 amendant le règlement numéro 573-19 imposant les taxes et compensation exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception

RÈGLEMENT NUMÉRO 577-20

Règlement amendant le règlement numéro 573-19 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception

Attendu que le Conseil de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a adopté le règlement numéro 573-20 portant sur l'imposition des taxes et compensation exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception;

Attendu qu'en raison de la crise du Corona virus, le conseil est d'avis qu'il y a lieu de modifier les conditions de perception;

Attendu qu'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil a le pouvoir de régler le nombre de versements offerts aux contribuables pour acquitter le compte de taxes et les compensations pour les services municipaux;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 6 avril 2020, par le conseiller, M. Joël Jutras;



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, M. Stéphanie Bonin, et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 577-20 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

Article 1

L'article 18 est abrogé.

Le taux d'intérêts sur les sommes dues à la municipalité sera dorénavant fixé par résolution.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 12 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller, M. Marcel Sinclair, déclare son intérêt et se retire de la discussion pour le point suivant.

(2020-05-3026)

8. Adoption : Règlement numéro 578-20 relatif au transport par véhicules lourds sur les routes municipales

RÈGLEMENT NUMÉRO 577-20

Règlement amendant le règlement numéro 441-11 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Attendu que le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

Attendu que l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

Attendu que l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement numéro 441-11 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le règlement 441-11 afin de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020 par la conseillère, M. Nancy Letendre;

Attendu que le projet de règlement a été affiché sur le site web de la municipalité pour consultation.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

En conséquence ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère, M. Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 578-20 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit

Article 1

Le cinquième point de l'article 3 est modifié de la façon suivante :

- 5e rang Ouest (de la route Rodier jusqu'au lot 4 686 971 sur une distance de 3,3 km)

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3027)

9. Bell : Autoriser l'installation d'une ligne fixe pour les mesures d'urgence au montant de 35.41 \$, plus taxes, par mois

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser Bell Canada à installer une ligne fixe pour les mesures d'urgence au 1962, boulevard St-Joseph Ouest, au montant de 40.71 \$, taxes incluses, par mois pour un contrat de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3028)

10. Autoriser le remboursement pour l'utilisation d'un VTT appartenant à un pompier volontaire

Il est proposé par la conseillère, M. Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser un remboursement de 50 \$ à M. Luc Fréchette pour l'utilisation de son VTT personnel lors d'une intervention du Service de sécurité incendie.

Le présent remboursement sera effectué sur présentation d'une facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère, Mme Stéphanie Bonin, déclare son intérêt et se retire de la discussion pour le point suivant.

(2020-05-3029)

11. Autoriser l'achat d'un uniforme pour le directeur du SSI

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'achat d'un uniforme de directeur de SSI auprès de l'entreprise Martin Lévesque Inc. au montant de 186.61 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3030)

12. OHD : Préparation à la crise du logement

Attendu que l'Office d'habitation de Drummond demande à la municipalité de se positionner sur son rôle en vue de la préparation à la crise du logement;

Attendu que la municipalité ne souhaite pas confier la gestion de l'hébergement d'urgence et de l'entreposage temporaire des biens à l'Office d'habitation de Drummond;

Attendu que la municipalité ne souhaite pas s'engager à offrir systématiquement ce service;

Attendu que la municipalité est sensible la détresse vécue par les citoyens dans une telle situation;



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin et résolu de demande à l'Office d'habitation de Drummond d'informer la municipalité si un citoyen à besoin d'aide en raison de la crise du logement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3031)

13. M.G.N. Déneigement Inc. : Autoriser le versement pour l'achat d'abrasifs pour l'hiver 2019-2020 au montant de 32 455,88 \$, taxes incluses

Il est proposé par la conseillère, M. Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le versement pour l'achat des abrasifs pour l'hiver 2019-2020 au montant de 32 455,88 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3032)

14. Travaux de fauchage des abords des route : Octroi de contrat pour la saison estivale 2020

Attendu que la municipalité souhaite entretenir les abords de ses routes;

Attendu que la municipalité a procédé par demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Les Entreprises Belle-Rose Inc	11 957,40 \$
Entreprise E. Bélanger	13 465,20 \$

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, M. Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'octroyer le contrat des abords des routes à Les Entreprises Belle-Rose Inc. au montant de 11 957,40 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3033)

15. Autoriser l'affichage du poste étudiant de préposé aux espaces verts

Attendu que la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

Attendu que la municipalité souhaite embaucher un étudiant pour un poste saisonnier de préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de procéder à l'affichage du poste de préposés à l'entretien des parcs et des espaces verts pour la saison estivale 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3034)

16. AA Propane : Autoriser la signature de l'entente pour la fourniture en gaz propane

Attendu que le conseil municipal a demandé une vérification des prix pour l'approvisionnement en gaz propane;

Attendu que la municipalité a vérifié les prix auprès de deux (2) entreprises;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour l'approvisionnement en gaz propane :

Hamel Propane : 0.5740 \$ / litre	Réservoirs 33 litres : 24,67 \$
Propane AA : 0.4250 \$ / litre	Réservoirs 33 litres : 19 \$



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Attendu que la municipalité a procédé par demande de prix;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la signature d'une entente auprès de l'entreprise Propane AA en fourniture pour le gaz propane pour la période du 30 avril 2020 au 30 avril 2021.

Il est également résolu d'autoriser l'entreprise Hamel Propane à procéder à ramassage des équipements et d'en acquitter les frais pour un montant maximal de 975 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3035)

17. L'Appui Centre-du-Québec : Autoriser le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2020

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, M. Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion sans frais à L'Appui Centre-du-Québec. I

Il est également résolu d'autoriser Mme Emilie Trottier, directrice générale, à signe pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'adhésion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-05-3036)

18. MRC de Drummond : Autoriser un don de 400 \$ à l'organisme les P'tites boîtes à lunch

Attendu que le tournoi de golf annuel de la MRC au profit des P'tites boîtes à lunch est annulé en raison de la pandémie;

Attendu que la municipalité avait prévu au budget 2020, l'inscription d'une équipe au tournoi de golf;

Attendu que l'organisme les P'tites boîtes à lunch contribue à améliorer la qualité de vie de nombreux enfants de la MRC de Drummond;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, M. Stéphanie Bonin, et résolu de remettre à l'organisme, la somme de 400 \$ prévue au budget 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3037)

19. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement 572-19 sur la délégation de pouvoir	27 496.10 \$
Salaires nets payés en avril 2019	20 374.18 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	21 271.52 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 4 mai 2020	34 268.38 \$
Total des dépenses au 4 mai 2020 :	103 410.18 \$

Il est proposé par la conseillère, M. Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 4 mai 2020 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. Varia

(2020-05-3038)

20. a) Dépôt d'une demande d'un citoyen

La mairesse, Mme Line Fréchette, dépose une lettre de citoyen demandant la fermeture complète du chemin du Sanctuaire, section gravelée, pendant toute l'année. La demande sera transmise au comité de voirie pour étude.

(2020-05-3039)

20. b) A.D.M.Q. : Autoriser l'inscription de la directrice générale à la série de 9 formations web

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inscription de la directrice générale à la série de 9 formations web au montant de 375 \$, plus taxes.

28. Période de questions

Les personnes ont été invité à déposer leurs questions par courriel ou par dépôt au bureau municipal. Aucune question n'a été déposée avant la séance.

29. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 19 heures et 46 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière